

Réponses aux questions du député de La Peltre adressées à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 29 mars 2011.

Première question :

Suite à la séance d'étude et d'adoption du quart des crédits de votre ministère tenue le 22 mars, nous désirons que vous nous indiquiez le montant exact des dépenses administratives imputables aux coûts de fonctionnement du réseau des commissions scolaires. La ministre pourra-t-elle aussi confirmer les données contenues dans le rapport du 12 mai 2010 du Vérificateur général du Québec à ce sujet? Ce rapport portait sur une comparaison des frais d'administration encourus par cinq commissions scolaires différentes à l'intérieur de huit postes budgétaires.

Réponse :

Les dépenses relatives aux activités administratives des commissions scolaires sont de 561 M\$ selon le rapport financier de l'année scolaire 2007-2008. Cette somme est également celle indiquée dans le rapport du Vérificateur général déposé le 12 mai 2010. Par ailleurs, cette dépense inclut celle pour le perfectionnement des enseignants ainsi que certains revenus perçus par les commissions scolaires en lien avec leurs activités administratives. En excluant ces éléments, la dépense nette à considérer est de 494,5 M\$.

Pour les cinq commissions scolaires analysées selon huit postes budgétaires, le Ministère ne peut confirmer les données du Vérificateur général car celui-ci a procédé à des exclusions et à des inclusions de certaines dépenses à partir des informations disponibles dans les commissions scolaires concernées.

Deuxième question :

Durant la séance d'étude et d'adoption des crédits de votre ministère tenue le 22 mars, vous avez déclaré que vous comptiez procéder à une réduction du poids de la bureaucratie dans votre organisation.

Voulez-vous nous préciser les secteurs ciblés par cette démarche, les économies recherchées et l'échéancier qui sera suivi? Nous comprenons que cette évaluation couvrira l'organisation centrale de votre ministère, de même que l'ensemble des entités formant le réseau de l'éducation au Québec, dont les commissions scolaires. Nous nous attendons à ce que les objectifs poursuivis par cette démarche soient clairement quantifiés, notamment en dollars et en pourcentages.

Réponse :

Au regard des commissions scolaires, les chantiers en cours sont les suivants:

- Diminution de la bureaucratie scolaire par l'allégement des processus de collecte d'information et de reddition de comptes à l'égard des commissions scolaires

Un groupe de travail sur la bureaucratie scolaire composé des organismes nationaux représentant les commissions scolaires, leurs cadres et les directions d'écoles, coordonné par monsieur Pierre Bergevin, ex-directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et ex-sous-ministre adjoint au secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire (Secteur EPEPS), a remis son rapport en mai 2010. Ce groupe de travail avait eu pour mandat, en novembre 2009, de réaliser un relevé et un examen des demandes de rapports, de requêtes et d'information de toutes natures adressées par le Ministère au réseau scolaire et de formuler des recommandations visant à éliminer, simplifier, regrouper et réduire ces demandes.

A l'issue de ses travaux, le groupe de travail a conclu dans son rapport (Rapport Bergevin) que le nombre des demandes adressées aux commissions scolaires pouvait être réduit. Il a formulé neuf recommandations. Un plan d'action permettant la mise en œuvre des ces recommandations est en cours d'élaboration et il traite des éléments suivants:

- les opérations permettant une simplification des rapports et formulaires récurrents demandés aux CS;
- la définition d'un modèle de table des matières pour une partie du rapport annuel des commissions scolaires;
- la définition d'un processus ou d'un mécanisme de coordination pour la gestion des demandes ponctuelles adressées par le Ministère aux commissions scolaires;
- la définition d'un processus ou d'un mécanisme permettant d'établir un calendrier (disponible par voie électronique) des opérations de collecte des données;
- la définition d'un mécanisme de suivi, permettant l'analyse de la mise en œuvre des actions.

Échéance : d'ici janvier 2012

À la suite des recommandations du vérificateur général - d'ici janvier 2013 :

- Examen des structures des commissions scolaires;
- Révision des indicateurs de gestion des CS;
- Amélioration de l'efficacité de la gestion, comme le regroupement d'achats;
- Amélioration de l'efficacité de la gestion du transport scolaire.

Au regard de l'enseignement supérieur et concernant l'aide financières aux études

Allègement des processus d'affaires au collégial - d'ici avril 2012 :

Examen du fonctionnement de certaines structures visant à impartir, à réduire ou à modifier les processus administratifs (réseau collégial public);

Financement de l'effectif étudiant à l'université - d'ici 2015 :
- Révision des codes de classification CLARDER (familles de financement)

Mise en place d'ententes de partenariat avec les universités à la suite de la deuxième rencontre des partenaires tenue le 6 décembre 2010 sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec- délai à déterminer.

Révision des critères d'admissibilité des étudiantes et étudiants à l'aide financière - d'ici juin 2013:

-Révision des programmes d'aide financière aux études (AFE);
-Révision des programmes gérés par la Direction des affaires internationales et canadiennes (DAIC).

En somme, l'ensemble de ces actions auront un impact positif sur l'objectif de réduction de la bureaucratie dans l'ensemble des entités formant le réseau de l'éducation, incluant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme les travaux ne sont pas terminés, nous ne pouvons, pour le moment, quantifier les économies à être réalisées.